



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 17 novembre 2025

Délibération n° 2025_154
CESSION D'UN VEHICULE REFORME

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 11 novembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET, Gérard SERVIES à Marie-Christine EWANS.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Olivier GAUNA, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX

Par délibération du 2 juin 2025, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€ ». Dès lors que ce montant est dépassé, il revient au Conseil Municipal de se prononcer, conformément à l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine mobilier, la Ville procède à la vente de biens dont elle n'a plus l'utilité. Ces ventes se font par le biais d'enchères publiques.

Lors de la cession d'un véhicule de type Renault Mascott, le montant des enchères du 2 décembre 2024 a atteint 4 652,54€ (Hors frais). Ce bien a été acquis par I.E.K Transport à Dammarie-Les-Lys.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Démocratie locale en date du 5 novembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'aliénation d'un bien supérieur à 4 600€,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de procéder à la vente du véhicule municipal réformé de type Renault Mascott immatriculé 8458 SE 33 pour la somme de 4 652,54€ à la Société I.E.K Transport à Dammarie-Les-Lys ;

ARTICLE 2 : d'acter la sortie du bien correspondant de l'inventaire communal ;

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document permettant cette cession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 novembre 2025



Vanessa FERGEAU-RENAUX
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 18/11/25
ID 033-213302813-20251117-12235-DE-1-1

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.